

DECONFINEMENT – FONCTIONNEMENT DES SERVICES COMMUNAUX A COMPTER DU 11 MAI 2020

Nous sortons progressivement et collectivement d'une période inédite mais nous devons encore maintenir toute notre vigilance car tous les risques ne sont pas écartés.

Je tiens à remercier celles et ceux qui ont surmonté leurs inquiétudes pour assurer le service de leurs concitoyens et la continuité de fonctionnement de la commune depuis le début du confinement.

A compter du 11 mai, la reprise du travail pour l'ensemble du personnel sera effective. Elle se fera cependant dans le respect des règles désormais relative à la distanciation et aux gestes barrières.

Mairie : les services administratifs de la mairie ouvrent au public aux horaires habituels à compter du mardi 12 mai. Du gel hydro-alcoolique sera proposé ; le port du masque est conseillé.

Ecoles et Péri-scolaire: les écoles accueillent les enfants à compter du jeudi 14 mai. Le périscolaire ouvre à compter du 14 mai 2020 également ; les repas en provenance de la cantine communautaire sont servis à midi. Un protocole sanitaire spécifique s'applique aux écoles et au péri-scolaire.

Portage des repas : le redémarrage de la cantine centrale permet la remise en service du portage de repas à domicile à partir du jeudi 14 mai.

Services techniques : la reprise du travail pour l'ensemble des agents techniques intervient le 11 mai selon les horaires habituels. Les agents affectés à l'entretien des locaux d'activité devront respecter un certain nombre de règles sanitaires spécifiques.

Salle socio-culturelle : En raison du maintien par dispositions très restrictives sur les rassemblements de personnes, la salle socio-éducative demeure fermée sauf utilisation par les services municipaux.

Aires de jeux : l'utilisation des aires de jeux demeure déconseillée dans les départements où la circulation du virus reste active

Services de le Communauté de communes : la plupart des services rouvre le lundi 11 mai (voir note détaillée en annexe)